VERNAEAU PU 16 - résine

Date de révision : 03/10/2025

A 1. Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

Importateur :

Challande et Fils SA
Route de Duillier 18
1260 Nyon - Suisse
Tél : +41 22 994 35 35 info@challande.ch

Renseignements en cas d'urgence :
Centre suisse d'information toxicologique de Zurich (CSIT)
Téléphone : 145 (seulement depuis la suisse)
F-Centre Antipoison de NANCY
Téléphone : 0033 3 83 85 26 26 (France)

A 8. Contrôles de l'exposition/protection individuelle

Composants avec leurs valeurs limites relatives aux postes de travail (Suva)

No. CAS	Désignation	Type	[mg/m3]	[ppm]	Remarques
121-44-8•	triéthylamine	VME	4.2	1	NIOSH- La réaction avec des Agents nitrosants peut induire la formation de n-Nitrosodiéthyl

A 13. Considérations relatives à l'élimination

Recommandations relatives au produit
Éliminer comme déchets spéciaux selon Ordonnance sur le traitement des déchets (OTD) et Ordonnance sur les mouvements de déchets (OMoD).

13.1. Le produit non utilisé doit être récupéré et incinéré dans des installations spéciales. Le produit est traité comme un produit non-dangereux. Consulter les autorités compétentes régionales, nationales ou cantonales. Les emballages souillés doivent être nettoyés à l'aide d'un détergent doux et puis rincés à l'eau et ensuite peuvent être réutilisés. Les emballages souillés non rincés doivent être évacués comme un déchet non- dangereux.
Ne pas rejeter le produit à l'égout ou dans les courants d'eau.
Procédé d'élimination : D102
Incinération dans une installation d'incinération des déchets spéciaux

Code déchets	Nom du déchet
08 01 12	Déchets de peintures et de vernis, autres que ceux visés à la rubrique 08 01 11 (Non contenant pas de solvants ni de produits dangereux)

A 15. Informations réglementaires

Ordonnance sur les accidents majeurs (OPAM): Pas de seuil quantitatif.
Ordonnance sur la protection de l'air (OPair): Pas concerné
Ordonnance sur la taxe d'incitation sur les composés organiques volatils (OCOV) (Etat le 1er janvier 2012) :
COV : Soit 1 g/l

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

VERNAEAU PU 16.Résine

Version: 19 **Date de révision: 03/10/2025** **REEC/2016-918 - CLP 1272/2008**

1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE / DU MELANGE ET DE LA SOCIÉTÉ / L'ENTREPRISE

1. 1. Identificateur de produit:

1. 1. 1. Nom de la préparation:	VERNAEAU PU 16 -Résine.
1. 1. 2. Contient:	• masse de réaction de 5-chloro-2-méthyl -2H-isothiazol- 3-one et de 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one (3:1)
1. 1. 3. UFI:	0JT0-E926-5008-MM7A
1. 1. 4. EuPCS:	PC-PNT-OTH - 246
1. 2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées:	dispersion stable de résines polyesters
1. 3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité:	**Chalande et Fils SA** Route de Duillier 18 1260 Nyon - Suisse Tél : +41 22 994 35 35 info@challande.ch
1. 4. Numéro d'appel d'urgence:	Téléphone en cas d'urgence (à utiliser par le médecin traitant): . . Angers : 02 41 48 21 21 Bordeaux : 05 56 96 40 80 Lille : 03 20 44 44 44 Lyon : 04 72 11 69 11 Marseille : 04 91 75 25 25 Nancy : 03 83 85 26 26 Paris : 01 40 05 48 48 Rennes : 02 99 59 22 22 Strasbourg : 03 88 37 37 37 Toulouse : 05 61 77 74 47

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

2. 1. Classification de la substance ou du mélange:	Le produit est dispensé de l'étiquetage conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 - 1272/2008 avec leurs modifications et adaptations traitant de la classification, l'emballage, et l'étiquetage des substances dangereuses
2. 2. Éléments d'étiquetage:	
2. 2. 1. Symbole(s) et mention d'avertissement:	Aucun selon les règlements et directives (CE) n° 1907/2006 - 1272/2008 avec leurs modifications et adaptations.
2. 2. 2. Contient:	• masse de réaction de 5-chloro-2-méthyl -2H-isothiazol- 3-one et de 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one (3:1)
2. 2. 3. Mention de danger:	H316(*) Provoque une légère irritation cutanée
2. 2. 4. Prévention:	P264 Se laver .???? soigneusement après manipulation. P280 Porter des gants de protection / des vêtements de protection / un équipement de protection des yeux / du visage.
2. 2. 5. Intervention:	P332 En cas d'irritation cutanée: P313 Consulter un médecin.
2. 3. Information(s) complémentaire(s):	EUH 208 - Contient du (de la) • masse de réaction de 5-chloro-2-méthyl -2H-isothiazol- 3-one et de 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one (3:1). Peut produire une réaction allergique. . . "A+" . Le Taux des COV (Composés Organiques Volatiles) : = Max : 1 g/ l CLASSEMENT EMISSION AIR Ambiant "A LA CLASSE D'EMISSION EST ETABLIE SUR LA BASE DES MESURES REALISEES APRES 28 JOURS EN RESPECTENT LES EXIGENCES DE LA CLASSE DES EMISSIONS LES PLUS FAIBLES: A+

	e RÈGLEMENT (UE) 2020/1149 DE LA COMMISSION du 3 août 2020 ((le point 74 de l'Annexe XVII) À partir du 24 août 2023, une formation adéquate est requise avant toute utilisation industrielle du professionnel Restrictions relatives à la substance conformément à l'annexe XVII du règlement (CE) 1907/2006: Non
2. 4. Dangers principaux:	Ne pas respirer les poussières / fumées / gaz / brouillards / vapeurs / aérosols.
2. 5. Autres dangers:	/

3. COMPOSITION / INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

3. 1. Description du mélange:	.
3. 2. Composant(s) contribuant aux dangers pour la santé:	• adipohydrazide - N° CE: 213-999-5 - N° CAS: 1071-93-8 - Conc. (% pds) :Conc. (% pds) : % 0,02 < C <= 0,05 - SGH (Système Général Harmonisé) * SGH07 * Sens. cut. 1 - H317 * SGH09 * Tox. aq. chron. 2 - H411 • masse de réaction de 5-chloro-2-méthyl -2H-isothiazol- 3-one et de 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one (3:1) - N° Id: 613-167-00-5 - N° CAS: 55965-84-9 - Conc. (% pds) :Conc. (% pds) : % 0 < C <= 0,00145 - SGH (Système Général Harmonisé) * SGH06 * Tox. aiguë 2 - H301 - H310 - H330 * SGH07 * Sens. cut. 1A - H317 * SGH09 * Tox. aq. chron. 1 - H410 Remarques:(Skin Con. 1 C; H314: C >= 0,6 %. 2; Skin irrit. H315: 0,06% <= C < 0,6%; Eye Dam. 1; H318: C >= 0,6 % ; Eye Irrit. 2; H319: 0,06 % <= C < 0,6 %; Skin Sens. 1A; H317: C >= 0,0015%; M = 100; M = 100) Les libellés des phrases sont mentionnés à la rubrique 16.

4. PREMIERS SECOURS

4. 1. Description des mesures de premiers secours:	
4. 1. 1. Conseils généraux:	D'abord rincer avec beaucoup d'eau et si nécessaire se rendre chez un médecin.
4. 1. 2. Inhalation:	Amener à l'air libre en cas d'inhalation accidentelle des vapeurs ou produits de décomposition. Se rendre immédiatement à l'air libre en cas d'inhalation des fumées. produits non dangereux
4. 1. 3. Contact avec la peau:	Laver immédiatement avec du savon et beaucoup d'eau. Enlever immédiatement les vêtements contaminés.
4. 1. 4. Contact avec les yeux:	En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.
4. 1. 5. Ingestion:	En cas d'ingestion accidentelle, faire immédiatement appel a un médecin. Garder au repos. NE PAS faire vomir.
4. 2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés:	/
4. 2. 1. Inhalation:	En cas d'ingestion accidentelle, faire immédiatement appel a un médecin. Garder au repos. NE PAS faire vomir.
4. 2. 2. Contact avec la peau:	Rincer abondamment à l'eau. Provoque une légère irritation cutanée
4. 2. 3. Contact avec les yeux:	Peut causer une légère incommodité aux yeux, sans toutefois les blesser.

4. 2. 4. Ingestion:	Rincer la bouche, faire boire beaucoup d'eau, calmer la victime, et la conduire immédiatement à la clinique ou chez le médecin.
4. 3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires :	Avis aux médecins

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5. 1. Moyens d'extinction:	En cas d'incendie, utiliser: dioxyde de carbone (CO_2) eau pulvérisée poudre mousse
5. 2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange:	L'exposition aux produits de décomposition peut comporter des risques pour la santé. Des appareils respiratoires appropriés peuvent être requis.
5. 3. Conseils aux pompiers:	Utiliser un appareil respiratoire autonome et également un vêtement de protection
5. 4. Moyen(s) d'extinction à ne PAS utiliser pour raison de sécurité:	Aucun.

6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DEVERSEMENT ACCIDENTEL

6. 1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence:	Absorber le liquide restant avec du sable ou avec un absorbant inerte et emporter en lieu sûr. Éviter le contact avec la peau.
6. 2. Précautions pour la protection de l'environnement:	Eviter que le produit ne pénètre dans les égouts.
6. 3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:	Absorber tout produit répandu avec du sable ou de la terre. Après le nettoyage, rincer les restes de produit à l'eau.
6. 4. Référence à d'autres rubriques:	Voir la rubrique 13 en ce qui concerne l'élimination des déchets résultant du nettoyage.

7. MANIPULATION ET STOCKAGE

7. 1. Manipulation:	
7. 1. 1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger:	Éviter le contact avec les yeux.
7. 1. 2. Mesure(s) d'ordre technique:	Eviter la formation de poussière.
7. 1. 3. Conseil(s) d'utilisation(s):	Maintenir les emballages bien fermés. Pas de recommandations spéciales.
7. 2. Stockage:	
7. 2. 1. Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités:	Conserver le récipient bien fermé. Conserver le récipient bien fermé dans un endroit frais.
7. 2. 2. Mesure(s) d'ordre technique:	/
7. 2. 3. Condition(s) de stockage:	Conserver à l'abri du gel.
7. 2. 4. Matière(s) incompatible(s) à éloigner:	Pas de précautions particulières.
7. 2. 5. Type de matériaux à utiliser pour l'emballage / conteneur:	Les emballages plastiques sont recommandés.
7. 2. 6. Matériaux d'emballage non adaptés:	Eviter les emballages métalliques non protégés.
7. 3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s):	Porter des gants de protection.

8. CONTRÔLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

8. 1. Paramètres de contrôle:	
8. 1. 1. Limite(s) d'exposition:	• Dioxyde de silicium & Ethyléne, homopolymére : VLEP 8h00 (Valeur Limite d'Exposition Professionnelle 8h00) mg/m³ = 10 Dioxyde de silicium & Ethyléne, homopolymére VLEP 8h00 (Valeur Limite d'Exposition Professionnelle 8h00) mg/m³ = 10
8. 1. 2. Index biologique:	/
8. 1. 3. Procédure(s) de surveillance recommandée(s):	/
8. 2. Contrôles de l'exposition:	
8. 2. 1. Contrôles techniques appropriés:	Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits fermés.
8. 2. 3. Protection des yeux:	lunettes de protection Utiliser des lunettes de sécurité qui protègent des éclaboussures. Ex: EN 166
8. 2. 4. Protection des voies respiratoires:	Dans le but d'éviter l'inhalation de brouillard/vapeur, le port d'un appareil respiratoire est requis durant ces travaux.
8. 2. 5. Protection des mains:	Porter des gants appropriés .
8. 2. 6. Protection de la peau et du corps:	Porter un vêtement de protection approprié
8. 3. Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement:	Empêcher le liquide d'entrer dans les égouts, les cours d'eau, le sous-sol et les soubassements.
8. 4. Mesure(s) d'hygiène:	Conserver à l'écart des aliments et boissons y compris ceux pour animaux. Eviter le contact avec la nourriture et la boisson.

9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9. 1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles:	
9. 1. 1. Etat physique:	liquide visqueux laiteux
9. 1. 2. Couleur:	laiteux
9. 1. 3. Odeur:	inodore
9. 1. 4. Point de fusion / point de congélation:	-3°C
9. 1. 5. Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition:	100°C
9. 1. 6. Inflammabilité:	un produit non inflammable
9. 1. 7. Limites inférieure et supérieure d'explosion:	/
9. 1. 8. Point d'éclair:	> 100°C
9. 1. 9. Température d'auto-inflammation:	Données non disponibles.
9. 1. 10. Température de décomposition:	Données non disponibles.
9. 1. 11. PH:	7
9. 1. 12. Solubilité:	complètement soluble
9. 1. 13. Hydrosolubilité:	complètement soluble dans l'eau
9. 1. 14. Liposolubilité:	non

9. 1. 15. Solubilité aux solvants:	soluble dans certains solvants spécifiques
9. 1. 16. Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log):	Données non disponibles.
9. 1. 17. Pression de vapeur:	Données non disponibles.
9. 1. 18. Densité de vapeur relative:	Données non disponibles.
9. 1. 19. Densité et / ou densité relative:	1.02
9. 1. 20. Caractéristiques des particules:	Nanoparticules : Dioxyde de silicium
9. 1. 21. Viscosité cinématique:	> 500 m.Pa s
9. 1. 22. Masse volumique apparente:	1.02 g/cm3
9. 1. 23. Conductivité électrique:	Données non disponibles.
9. 1. 24. Réserve alcaline/acide:	Données non disponibles.
9. 1. 25. Propriété(s) comburante(s):	non
9. 2. Autres informations:	

10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10. 1. Réactivité:	Stable en conditions normales.
10. 2. Stabilité chimique:	Stable en conditions normales.
10. 3. Possibilité de réactions dangereuses:	.
10. 4. Conditions à éviter:	Conserver à l'abri du gel.
10. 5. Matières incompatibles:	Pas de précautions particulières.
10. 6. Produits de décomposition dangereux:	Stable dans les conditions d'utilisation et de stockage recommandées à la rubrique 7.

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11. 1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008:	
11. 1. 1. Information(s) générale(s):	Données non disponibles.
11. 1. 2. Toxicité aiguë:	Donnée non disponible.
11. 1. 3. Inhalation:	Non déterminé.
11. 1. 4. Contact avec la peau:	Pas d'information disponible.
11. 1. 5. Contact avec les yeux:	Données non disponibles.
11. 1. 6. Ingestion:	DL50/orale/rat = > 5000 mg/Kg
11. 1. 7. Sensibilisation:	Aucune réaction de sensibilisation n'a été observée.
11. 1. 8. Toxicité chronique:	Non mutagène (test AMES).
11. 1. 9. Toxicité résultant d'une exposition de longue durée ou répétée:	.
11. 2. Informations sur les autres dangers:	/

11. 2. 1. Effet(s) spécifique(s):	/

12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

12. 1. Toxicité:	Eviter la contamination des eaux souterraines.
12. 2. Persistance et dégradabilité:	Facilement biodégradable.
12. 3. Potentiel de bioaccumulation:	Pas de bio-accumulation.
12. 4. Mobilité dans le sol:	répartition connue ou prévisible entre les différents compartiments de l'environnement
12. 5. Résultats des évaluations PBT et vPvB:	. .
12. 6. Propriétés perturbant le système endocrinien:	.
12. 7. Autres effets néfastes:	. et .
12. 7. 1. Toxicité aquatique:	
12. 7. 2. Toxicité bactériologique:	Données non disponibles.
12. 7. 3. Toxicité pour les oiseaux:	Non déterminé.
12. 8. Potentiel de formation d'ozone photochimique:	Non
12. 9. Information(s) générale(s):	/
12. 10. Information(s) supplémentaire(s):	/

13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

13. 1. Méthodes de traitement des déchets:	Elimination par incinération / pyrolyse
13. 2. Emballages contaminés:	Nettoyer le récipient à l'eau.
13. 3. Disposition(s) nationale(s) et régionale(s):	Récupérer dans un réservoir fermé et mettre dans un endroit sûr pour élimination par incinération. .

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

14. 1. Information(s) générale(s):	Produit non dangereux au sens des réglementations de transport.
14. 2. Numéro ONU ou numéro d'identification:	Non concerné
14. 2. 1. Désignation officielle de transport de l'ONU:	Non applicable.
14. 3. Voies terrestres (route, directive 94/55/CE / rail, directive 96/49/CE: ADR/RID):	
14. 3. 1. Classe(s) de danger pour le transport:	Non soumis à la réglementation ADR/RID.
14. 3. 2. Groupe d'emballage:	Non applicable.
14. 3. 3. Code danger:	Non applicable.
14. 3. 4. Instructions d'emballage:	Non applicable.

14. 4. Voies maritimes (IMDG):	
14. 4. 1. Classe:	Non soumis à la réglementation IMDG.
14. 4. 2. Polluant marin:	non
14. 5. Voies aériennes (ICAO/IATA):	
14. 5. 1. ICAO/IATA classe:	Non soumis à la réglementation ICAO/IATA.
14. 5. 2. Avis ou remarques importantes:	Aéronef passager et cargo
14. 6. Dangers pour l'environnement:	non
14. 7. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur:	Non applicable.
14. 8. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC:	Non applicable.
14. 9. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI:	/

15. INFORMATIONS RELATIVES A LA REGLEMENTATION

15. 1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement:	Non applicable.
15. 2. Évaluation de la sécurité chimique:	. .

16. AUTRES INFORMATIONS

16. 1. Législation(s) suivie(s):	Cette fiche de données de sécurité répond au règlement (CE) 1907/2006 - 1272/2008 avec ses modifications et adaptations.
16. 2. Texte complet des phrases dont le n° figure en rubrique 3:	H301 Toxique en cas d'ingestion. H310 Mortel par contact cutané. H330 Mortel par inhalation. H317 Peut provoquer une allergie cutanée. H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
16. 3. Avis ou remarques importantes:	/
16. 4. Recommandation(s):	/
16. 5. Références et / ou bibliographie:	Acronymes et abréviations ADR : Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route RID : Réglement international concernant le transport des marchandises dangereuses par chemin de fer IMDG : International Maritime Code for Dangerous Goods IATA : International Air Transport Association. CAS : Chemical Abstracts Service DNEL : Derived No Effect Level / Dose dérivée sans effet N°CE : European Chemical number : EINECS, ELINCS or NLP PBT : Persistant, Bioccumulable & Toxique PNEC : Predicted No Effect Concentration / Concentration sans effet prévisible sur l'environnement. vPvB : Very Persistent and Very Bioaccumulable / Très Persistant et Très Bioccumulable. VME : Valeur Moyenne d'Exposition (sur 8 h.)

	VLE : Valeur Limite d'Expostion (15 min.) DL50 : Dose Létale 50, Dose d'une substance qui cause 50% de mortalité dans la population exposée à cette substance pendant une période donnée. CL50 : Concentration Létale 50, Concentration qui dans un test d'écotoxicité entraîne la mortalité de 50% des espèces testées pendant une période de temps donnée. CE50 : Concentration Effective 50, Concentration qui dans un test d'écotoxicité entraîne un effet recherché de 50% sur les espèces testées pendant une période de temps donnée
16. 6. Conseils relatifs à la formation:	.
16. 7. Information(s) supplémentaire(s):	/
16. 8. Historique:	
16. 8. 1. Date de la première édition:	20/10/2000
16. 8. 2. Date de la révision précédente:	15/02/2024
16. 8. 3. Date de révision:	03/10/2025
16. 8. 4. Version:	19
16. 8. 5. Révision chapitre(s) n°:	révision
16. 9. Réalisé par:	sds+ softw are